

N°	5	4	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Locaux de l'Institution interdépartementale de la Bresle : recouvrement de l'amiante – décision sur le déménagement</p>	<p>L'an deux mil dix-huit,</p> <p>Le lundi 23 avril, 16h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme DUCROCQ, M. DECORDE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>29 mars 2018</p>	<p><b><u>- Locaux de l'Institution interdépartementale de la Bresle : recouvrement de l'amiante – décision sur le déménagement</u></b></p> <p>Au regard des incertitudes pesant sur le devenir de la structure, il est proposé que l'Institution reste dans ses locaux actuels sur Aumale et ne déménage pas sur la commune de Blangy-sur-Bresle.</p> <p>Pour rappel, suite à un diagnostic établi en 2012, de l'amiante a été trouvée dans les dalles du sol des locaux de l'Institution ainsi que dans la colle de celles-ci. L'Institution, n'étant pas locataire, ne peut engager financièrement des travaux. A ce titre, il est proposé qu'une solution soit pensée et trouvée avec la commune, actuelle gestionnaire et le propriétaire, c'est à dire la maison de retraite.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 4</p> <p>Votants 4</p>	<p><i>Au regard des aménagements déjà conduits dans les locaux par l'Institution (salle de réunion, ...) et de l'incertitude sur le devenir de la structure, le conseil d'administration, à l'unanimité :</i></p> <p><i>- acte le fait de laisser le siège social de l'Institution dans les actuels locaux sur Aumale et annule la décision de déménager sur Blangy-sur-Bresle,</i></p> <p><i>- confie le soin à Mme la Présidente, dans les meilleurs délais, de négocier auprès de l'EPHAD et de la mairie, la réalisation du recouvrement des sols amiantés et l'habilitent le cas échéant, à engager les travaux en question selon les meilleures modalités pour l'Institution.</i></p> <p><i>Les montants prévisionnels afférents à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.</i></p>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 1810512018  
Acte exécutoire le : 1810512018  
la Présidente de l'Institution  
Virginie LUCOT-AVRIL

**REÇU LE**

**24 MAI 2018**

**SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE**

**Pour extrait conforme,**  
**la Présidente de l'Institution,**  
**Virginie LUCOT-AVRIL**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPTB Bresle  
2, rue Emile Bediou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPTB Bresle  
3, rue Sœur Bediou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com